Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 074-217401710-20230126-DEL_2023_01BIS-DE

COMMUNE DE MASSONGY

Haute-Savoie

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 26 janvier 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 20 janvier 2023 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Céline DETURCHE, Fabrice POIRIER Marie-Bernadette BASTARD MADER, Hakim GHEMMOUR, Christelle PORTIER, Christelle BOUDAMOUZ, Johann MATHIEU, Joël DEMIERRE, Ana Maria MARTIN GRILLET.

Absents excusés : Lionel DUJOUX, Julie ROULLARD-NOUGARET, Muriel ARTIQUE, Thierry ROULLARD, Jean-Claude CONSTANTIN.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de Votants : 14

Lionel DUJOUX a donné procuration à Sandrine DETURCHE
Julie ROULLARD-NOUGARET a donné procuration à Céline DETURCHE
Muriel ARTIQUE a donné procuration à Hakim GHEMMOUR
Jean-Claude CONSTANTIN a donné procuration à Ana Maria MARTIN GRILLET

Secrétaire de séance : Céline DETURCHE

N° 2023-01 : MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DES PARCELLES SECTION A N°646 ET 647

Madame le Maire expose que dans le cadre de la vente d'une partie de la parcelle section A n°647p par Mme BRICHET-DURAND au profit de Monsieur BOLLONDI, il convient de créer une servitude de passage grevant la parcelle section A n° 645 d'une contenance de 0,52 ares lieu-dit La Pièce, appartenant à la commune de Massongy, au profit :

- des parcelles section A n°647 et 646 restant à appartenir à Madame Emmanuelle DURAND-BRICHET Emmanuelle,

- de la parcelle section A n°647 dont une partie doit être détachée puis vendue à Monsieur BOLLONDI laurent

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

-de Consentir, à titre gratuit, la servitude sur la parcelle section A n° 645 au profit des parcelles section A numéros 646 et 647 conformément au texte et plan annexés. Les frais seront à la charge du fonds dominant A numéros 646 et 647

-d'autoriser Madame le maire à signer l'acte notarié constituant cette servitude de passage et toutes autres documents instituant la servitude sur la parcelle communale section A n°645.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 074-217401710-20230126-DEL_2023_01BIS-DE

Certifié exact
La secrétaire de Séance
Céline DETURCHE

Massongy, le 30 janvier 2023
Le Maire,
Sandrine DETURCHE

MAIRIE DE MASSONGY
74 (Haute-Savoie)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.